

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 février 2014 à 19 h  
Centre Roussin  
12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut  
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

---

**CA14 30 02 0012**

**OUVERTURE - SÉANCE**

À 19 h 07

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

**Mot d'ouverture de la mairesse**

**Madame la mairesse, Chantal Rouleau**, souhaite la bienvenue à tous et salue les élus, les directeurs et le commandant du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 49, présents à cette séance.

**Madame Rouleau** rend hommage à madame Francine Lalonde, ex-députée de la Pointe de l'île décédée récemment. Elle souligne sa contribution aux domaines syndical, politique, provincial, ainsi qu'à l'arrondissement. Elle offre ses sympathies à la famille de madame Lalonde.

**Madame Rouleau** parle ensuite du budget 2014 et de la réflexion qui a mené à ces choix budgétaires. Elle évoque l'insuffisance des transferts centraux à l'arrondissement et les efforts d'optimisation de l'administration au cours des 10 dernières années afin de réduire des coûts d'opération et augmenter les revenus de l'arrondissement. Elle ajoute que d'autres arrondissements avaient déjà ajusté leur taux de taxation afin de combler le manque à gagner dans leur budget et que c'est la première fois que l'arrondissement consent à une augmentation. Cela correspond, pour une habitation évaluée à 300 000 \$ à un supplément d'environ 150 \$ annuellement sur le compte de taxes. Ce choix difficile permettra cependant à l'arrondissement de pouvoir maintenir le niveau de service aux standards actuels et ainsi offrir un endroit plus agréable à vivre.

**Madame Rouleau** annonce la participation de l'arrondissement au Défi Santé 5/30 Équilibre. Elle invite les citoyens à y participer et à s'inscrire à partir du site Web de l'arrondissement. Le site permet également d'obtenir la liste complète des activités gratuites organisées par l'arrondissement.

**Madame Rouleau** invite les citoyens à se procurer le nouveau calendrier culturel de l'arrondissement, en version électronique ou en version papier, afin de connaître la programmation et les activités culturelles qui sont offertes par les maisons de la culture et les bibliothèques de l'arrondissement. Elle ajoute qu'une programmation spéciale est offerte pour la semaine de la relâche scolaire.

Enfin, elle annonce les activités qui se dérouleront dans l'arrondissement dans le cadre du mois de février, Mois de l'histoire des Noirs. Elle ajoute que c'est l'occasion de s'ouvrir à ces communautés culturelles riches et vibrantes. La programmation complète des activités se retrouve également sur le site Web de l'arrondissement.

ADOPTÉ

10.01

---

#### **CA14 30 02 0013**

##### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender l'ordre du jour tel que soumis, afin que les items 20.02 et 20.03 soit retirés de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

Et unanimement résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 février 2014 soit adopté avec modification.

ADOPTÉ

10.02

---

#### **CA14 30 02 0014**

##### **RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ratifier des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2013, des séances extraordinaires tenues le 19 décembre 2013 à 9 h et à 9 h 30, ainsi que celle du 21 janvier 2014.

ADOPTÉ

10.03

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

### Treize citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Demandes de suivi sur l'avancement des travaux de la place publique.

Plainte sur le manque de stationnement pour les paroissiens de l'Église Saint-Enfant-Jésus.

Demande d'intervention policière dans l'arrondissement.

Demande de suivi sur la requête visant à faire enlever les rails de l'ancienne ligne de chemin de fer dans certaines intersections à Pointe-aux-Trembles.

Plusieurs interventions sur l'augmentation de la taxe locale.

Question sur les travaux à effectuer sur le boulevard Perras.

Demande d'ouvrir les chalets de parcs chauffés pour les patinoires extérieures l'hiver.

Plainte relative au circuit d'autobus numéro 86 qui est souvent en retard sur l'horaire prévu.

Commentaires sur les finances de la Ville et son administration.

Commentaire sur le déneigement, sur les contraventions qui sont données et commentaire sur les grands projets de l'arrondissement (place publique et boulevard Saint-Jean-Baptiste)

Demande de suivi du dossier de la résidence détruite par le feu située au 12355, rue De Montigny.

Demande de prise de position par l'arrondissement relativement aux centres de compostage afin de faire respecter l'équité territoriale à travers l'ensemble de l'île de Montréal.

Question sur l'impact de la qualité de l'air dans l'est de Montréal suite à l'inversion du Pipeline Endbrige.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** invite les citoyens à venir encourager les jeunes hockeyeurs de l'arrondissement aux arénas René-Masson et Rodrigue-Gilbert lors des tournois Novice et Pee-Wee. Il souligne également la représentation de l'arrondissement aux Jeux olympiques d'hiver à Sotchi.

**Monsieur le conseiller Manuel Guedes** souligne qu'en tant que membre de la commission des finances de la Ville, il entend les commentaires des citoyens et fera des représentations pour l'arrondissement.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** se dit solidaire avec les citoyens relativement à l'augmentation de taxes, il ajoute que la décision a été difficile à prendre, mais qu'elle était nécessaire. Il prend l'engagement de bien gérer les finances de l'arrondissement jusqu'aux prochaines élections.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** donne ses meilleurs vœux de bonne année à tous les citoyens présents. Elle souligne la contribution des membres des communautés noires à la Ville de Montréal en ce Mois de l'histoire des Noirs et invite les citoyens à participer aux activités offertes par l'arrondissement, détaillées sur son site Web. Elle encourage les résidents à participer également au comité de revitalisation du boulevard Gouin. Elle termine en souhaitant la meilleure des chances aux athlètes de l'arrondissement aux Jeux olympiques d'hiver à Sotchi.

**Monsieur le conseiller Richard Guay** souligne qu'en tant que conseiller associé au capital humain, il travaille à faire baisser le fardeau fiscal des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal. Il souligne ensuite le problème urbain des chevreuils dans son district et ajoute qu'il tente de trouver des solutions avec le ministère de faune du Québec, la Ville de Montréal et la députée de Pointe-aux-Trembles, madame Nicole Léger.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** soulève que la gestion de finances de l'arrondissement est une gestion à grande échelle et que certains imprévus, telles des tempêtes des neiges ou des grands vents, peuvent causer des dépenses imprévues dans le budget de l'arrondissement et causer des déficits. Elle souligne la 24<sup>e</sup> semaine de prévention du suicide et invite les gens à être à l'écoute de leurs proches afin de déceler les signes précurseurs et éviter l'isolement des personnes à risque.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'une pétition sur le manque de stationnement pour les paroissiens de l'Église Saint-Enfant-Jésus.

Dépôt d'un document sur les interventions policières dans l'arrondissement.

---

### CA14 30 02 0015

#### DÉPÔT - BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS - OBJECTIFS FIXÉS -COMITÉ DE CIRCULATION POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du bilan annuel des activités en fonction des objectifs fixés du comité de circulation pour l'année 2013.

ADOPTÉ

12.01 1142726003

---

### CA14 30 02 0016

#### DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - VIREMENT BUDGÉTAIRE - PTI - OCTROI - CONTRAT - STAGELINE MOBILE STAGE INC. - ACQUISITION D'UNE SCÈNE MOBILE MODÈLE SL260 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 13-12618

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 307 558,13 \$ taxes incluses, pour l'acquisition d'une scène mobile;

D'octroyer un contrat à la firme Stageline Mobile Stage inc. au montant de 307 558,13 \$ conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 13-12618 (1 soumissionnaire);

DE demander au comité exécutif :

D'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 277 000 \$ au programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en provenance du PTI de la Direction des grands parcs et du verdissement;

ADOPTÉ

20.01 1143704001

---

**20.02 retiré séance tenante**

---

**20.03 retiré séance tenante**

---

**CA14 30 02 0017**

**AUTORISATION - PAIEMENT D'UNE PARTIE DU COÛT - TRAVAUX DE TYPE PRÉREQUIS - TRAVAUX - ÉMISSAIRE SUR LA 64<sup>E</sup> AVENUE ET UNE PARTIE DES TRAVAUX DE SURFACE SUR LA 64<sup>E</sup> AVENUE, RÉALISÉS PAR LE PROMOTEUR 9215-3667 QUÉBEC INC. - PROJET RÉSIDENTIEL POINTE EST - CONTRIBUTION DE LA VILLE PRÉVUE - PROTOCOLE D'ENTENTE - PROMOTEUR 9215-3667 QUÉBEC INC. - RÉOLUTION NUMÉRO CA12 30 07 0226**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser sous réserve de la condition décrite ci-après, le paiement par la Ville de Montréal au promoteur 9215-3667 Québec inc., du projet de développement résidentiel Pointe Est, d'une partie du coût des travaux de type prérequis, soit les travaux de l'émissaire sur la 64<sup>e</sup> Avenue et une partie des travaux de surface sur la 64<sup>e</sup> Avenue, représentant un montant de 865 103,66 \$, incluant les taxes, représentant la contribution de la Ville prévue dans le protocole d'entente signé entre ce promoteur et la Ville de Montréal, résolution numéro CA12 30 07 0226;

D'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 865 103,66 \$ au promoteur 9215-3667 Québec inc.;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

Le tout conditionnellement à l'intervention favorable de la direction de l'eau.

ADOPTÉ

20.04 1142726001

---

**CA14 30 02 0018**

**APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC. - AJUSTEMENT - CONTRIBUTIONS 2015 ET 2016 -OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2014 - PROGRAMME JEUNESSE - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat avec le Centre de promotion communautaire Le Phare inc. se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que l'ajustement des contributions de 2015 et 2016, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'approuver un soutien immobilier annuel d'une valeur de 36 469 \$;

D'octroyer une contribution financière de 15 190 \$ pour l'année 2014 pour le programme Jeunesse;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1131790003

---

**CA14 30 02 0019**

**MAINTIEN - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 2013 - CDC DE LA POINTE, RÉGION EST DE MONTRÉAL - SOUTIEN - TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE POINTE-AUX-TREMBLES - INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL - ANNÉES 2014 ET 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder l'ajustement de la contribution financière indexée donnée en 2013 pour les années 2014 et 2015 afin de corriger le sommaire décisionnel initial pour lequel l'indexation n'avait pas été intégrée pour ces années;

D'octroyer à la CDC de la Pointe, Région Est de Montréal, une contribution financière annuelle de 8 640 \$, pour le soutien à la Table de développement social de Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'addenda. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1131790013

---

**CA14 30 02 0020**

**MAINTIEN - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 2013 - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - SOUTIEN - TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL - ANNÉES 2014 ET 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accorder l'ajustement de la contribution financière indexée donnée en 2013 pour les années 2014 et 2015 afin de corriger le dossier initial pour lequel l'indexation n'avait pas été intégrée pour ces années;

D'octroyer à la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies, une contribution financière annuelle de 11 340 \$, pour le soutien à la Table de développement social de Rivière-des-Prairies, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'addenda. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1131790014

---

**CA14 30 02 0021**

**AUTORISATION - PROLONGATION - PÉRIODE ADDITIONNELLE - CONTRAT - COMPAGNIE TRANSPORT LYON INC. - SERVICE DE COLLECTE ET D'ENTREPOSAGE D'EFFETS MOBILIERS DISPOSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE SUITE AUX PROCÉDURES D'ÉVICTION - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 12-12577 - AUTORISATION - DÉPENSE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation pour une période additionnelle du 1<sup>er</sup> janvier au 14 mars 2014, du contrat conclut avec la compagnie Transport Lyon inc., pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique suite aux procédures d'éviction dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, suite à l'appel d'offres sur invitation 12-12577;

D'autoriser une dépense maximale de 10 000 \$ taxes incluses, pour l'année 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1141528001

---

#### **CA14 30 02 0022**

**APPROBATION - ENTENTE - HYDRO-QUÉBEC - RÉALISATION - COMPENSATION POUR LA PERTE DE SUPERFICIE DE FRICHE À VOCATION FORESTIÈRE, SUR LE TERRITOIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - MAIRESSE - DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT - SIGNATURE - ENTENTE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente présentée par Hydro-Québec visant à réaliser la compensation pour la perte de superficie de friche à vocation forestière, sur le territoire de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser la mairesse madame Chantal Rouleau et la directrice d'arrondissement madame Dany Barbeau, à signer cette entente, pour les raisons suivantes :

- cette intervention augmente la canopée de ce secteur faisant partie du plan concept de la trame verte de l'Est;
- cette proposition permet de prolonger les boisés adjacents, dont plusieurs ont été versés en servitude de conservation;
- les nouveaux boisés agiraient comme « barrière verte » pour les résidants en limitant les vues sur l'autoroute Métropolitaine, le boulevard Henri-Bourassa et les réservoirs de Gaz Métropolitain;
- les nouveaux boisés réduiront le bruit et la poussière dus à la circulation routière;
- ce projet répond aux politiques de la Ville en ce qui a trait aux arbres et au développement durable.

ADOPTÉ

20.09 1143077003

---

#### **CA14 30 02 0023**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 9 septembre 2013.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA14 30 02 0024**

**AUTORISATION - DÉPENSE - RÉALISATION - « PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE » - VOIRIE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PRR 2014 - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 546 546,07 \$ taxes incluses, pour la réalisation du « Programme de réfection routière 2014 » à être confiée à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à faire exécuter ces travaux en régie par les employés de la Ville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1140493001

---

**CA14 30 02 0025**

**ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de novembre et décembre 2013 et en matière de ressources financières pour la période du 29 octobre au 31 décembre 2013, dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période des mois de novembre et décembre 2013 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de novembre et décembre 2013.

ADOPTÉ

30.03 1144230001

---

**CA14 30 02 0026**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - SODEC RDP-PAT-ME - CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT - DISTRICT EST DE MONTRÉAL - ANNÉE 2014**

À la demande des élus du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 500 \$ pour une contribution financière non récurrente dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat, District Est de Montréal pour l'année 2014;

D'approuver le versement de 500 \$, à cet effet, à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1144860002

---

**CA14 30 02 0027**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE RÉCURRENTE - SODEC RDP-PAT-ME - 2014, 2015 ET 2016 - CAMPAGNE DE VERDISSEMENT INDUSTRIEL - « L'EST DE MONTRÉAL RÉVÈLE SA VRAIE NATURE »**

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, par la résolution CA13 3012 0486 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles du 19 décembre 2013, a déjà contribué pour une somme de 30 000 \$ au projet Quartier 21, dans le cadre des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer à la SODEC RDP-PAT-ME une contribution financière récurrente de 5 000 \$ dans le cadre de la campagne de verdissement industriel « L'Est de Montréal révèle sa vraie nature » pour les années 2014, 2015 et 2016;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1144860003

---

**CA14 30 02 0028**

**RECOMMANDATION - CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISATION - GREFFIER - ÉMISSION - ATTESTATION DE NON-OBJECTION - BRANCHEMENT AU RÉSEAU MUNICIPAL D'UN RÉSEAU PRIVÉ D'ÉGOUT PLUVIAL AVEC RAMIFICATION DESSERVANT UN TERRAIN DE PLUS DE 5000 M2 DE SURFACE ÉQUIVALENTE, SITUÉ DANS UNE ZONE INDUSTRIELLE - DISTRICT POINTE-AUX-TREMBLES - COMPTE - LES PLACEMENTS CAMPOTORO INC.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE demander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie les Placements Campotoro inc.

ADOPTÉ

30.06 1144820001

---

**CA14 30 02 0029**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30058-1**

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA13-30058-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2014) (RCA13-30058) ».

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1144860001

---

**CA14 30 02 0030**

**DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA13-E104**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 21, 22 et 23 janvier 2014 du règlement d'emprunt RCA13-E104 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation de travaux pour le bloc sportif de Boscoville ».

ADOPTÉ

40.02 1134230015

---

**CA14 30 02 0031**

**DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO RCA13-E105**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 21, 22 et 23 janvier 2014 du règlement d'emprunt RCA13-E105 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de divers travaux aux centres de loisirs et communautaires dans le cadre du programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.03 1134230012

---

**CA14 30 02 0032**

**DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO RCA13-E107**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 21, 22 et 23 janvier 2014 du règlement d'emprunt RCA13-E107 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de protection des bâtiments ».

ADOPTÉ

40.04 1134230011

---

**CA14 30 02 0033**

**DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO  
RCA13-E108**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 21, 22 et 23 janvier 2014 du règlement d'emprunt RCA13-E108 intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique ».

ADOPTÉ

40.05 1134230010

---

**CA14 30 02 0034**

**DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA13-E109**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 21, 22 et 23 janvier 2014 du règlement d'emprunt RCA13-E109 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour le programme de remplacement de véhicules ».

ADOPTÉ

40.06 1130493021

---

**CA14 30 02 0035**

**DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA13-E110**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 21, 22 et 23 janvier 2014 du règlement d'emprunt RCA13-E110 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 693 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.07 1133179005

---

**CA14 30 02 0036**

**DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA13-E111**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 21, 22 et 23 janvier 2014 du règlement d'emprunt RCA13-E111 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour la mise en valeur du patrimoine et l'aménagement du Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.08 1130443027

---

**CA14 30 02 0037**

**DÉPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA13-E113**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 21, 22 et 23 janvier 2014 du règlement d'emprunt RCA13-E113 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 616 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des rues ».

ADOPTÉ

40.09 1132726017

---

**CA14 30 02 0038**

**MODIFICATION - PROPOSITION - NOUVEAU NOM - PLACE PUBLIQUE - SECTEUR DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - DEMANDE D'AMENDEMENT - RÉOLUTION CA13 3010 0417 - REMPLACEMENT - NOM PROPOSÉ - « PLACE DU VILLAGE-DE-LA-POINTE-AUX-TREMBLES »**

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 janvier 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE modifier la proposition du nouveau nom pour la place publique dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles

D'amender la résolution CA13 3010 0417 afin de remplacer le nom proposé par « place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.10 1135270006

---

**CA14 30 02 0039**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA13-(C-4.1)-005-A, - RUE BELLERIVE À SENS UNIQUE VERS L'EST, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE ET LA RUE SAINTE-ANNE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'Édicter, par l'ordonnance numéro OCA13-(C-4.1)-005-A, la modification de l'ordonnance OCA13-(C-4.1)-005 afin de rendre la rue Bellerive à sens unique vers l'est, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne.

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.11 1135888002

---

**CA14 30 02 0040**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-001-  
INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT - PERSONNES HANDICAPÉES - RUE DE  
MONTIGNY, CÔTÉ SUD, IMMÉDIATEMENT À L'EST DE LA RUE VERSAILLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA14-(C-4.1)-001, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, le mardi, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre, de 18 h à 23 h, sur la rue De Montigny, côté sud, immédiatement à l'est de la rue Versailles;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.12 1131537007

---

**CA14 30 02 0041**

**RECOMMANDATION - CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU -  
MATRICULE 10006750 - DIVISION DE LA VOIRIE -DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS -  
RÉTROACTIVEMENT AU 14 JANVIER 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE congédier un employé auxiliaire col bleu portant le matricule 10006750, affecté à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, rétroactivement au 14 janvier 2014.

ADOPTÉ

50.01 1142700001

---

**CA14 30 02 0042**

**DÉPÔT - BILAN ANUEL 2013 - RÈGLEMENT - UTILISATION DES PESTICIDES**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides numéro 04-041;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'arrondissement de l'ordonnance visant l'application à l'arrondissement dudit règlement, et ce, en date du 26 mai 2004;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une ordonnance afin de permettre à madame Diane Labrecque, chef de la Division de l'horticulture et des parcs, à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou son représentant, d'autoriser l'application de pesticides conformément à l'article 27, alinéa 6 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041);

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'arrondissement de déposer un rapport annuel faisant état de l'application du règlement à l'égard de son territoire.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE déposer au conseil municipal le bilan annuel 2013 de l'arrondissement relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1140443001

---

**CA14 30 02 0043**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 21 h 01

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2014.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION  
DU 10 FÉVRIER 2014**

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 10 février 2014

**ATTENDU QUE**, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

**ATTENDU QUE**, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

**ATTENDU QU'**une telle erreur apparaît dans le dossier décisionnel numéro **1142700001** présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, l'erreur cléricale ci-après décrite, est corrigée de la façon suivante :

Le numéro de matricule figurant dans l'objet, la recommandation et la résolution :

« 10006750 »

aurait dû se lire et est remplacé par le numéro de matricule suivant, tel que mentionné correctement dans la pièce confidentielle du dossier décisionnel :

« 100067501 »

**EN FOI DE QUOI**, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2014

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2014.

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION  
DU 14 FÉVRIER 2014**

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 14 février 2014

**ATTENDU QUE**, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

**ATTENDU QUE**, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

**ATTENDU QU'**une telle erreur apparaît dans le règlement RCA13-30056 adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, l'erreur cléricale ci-après décrite, se trouvant à l'article 3 du règlement est corrigée de la façon suivante :

Les numéros d'articles compris à la sous-section 3 :

« 35.1 à 35.7 »

auraient dû se lire et sont remplacés par les numéro d'articles :

« 35.1 à 35.6 »

**EN FOI DE QUOI**, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2014

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2014.